

Séance du 2 novembre 2023 à 20h00
A l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de M. Olivier Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 18/2023 relatif à la demande de crédit pour la réorganisation du parc véhicule communal – Achat d'un télescopique et d'un semoir à sel.
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18/2023 relatif à la demande de crédit pour la réorganisation du parc véhicule communal – Achat d'un télescopique et d'un semoir à sel et vote.
8. Rapport de la commission de gestion 2023-2024 sur la tournée de montagne et vote.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée

Mme Ariane Vittet, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 35 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents. Il s'agit de Mme Brigitte Lattion et MM Eric Clot, Sébastien Delay, Thierry Guignard.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur Mme Ariane Vittet.

3. Communications du Bureau

M Olivier Deriaz remercie les personnes présentes pour les élections du 22 octobre.

M. Olivier Deriaz rappelle le fonctionnement des commissions. Quand il y a un préavis avec deux commissions, les commissions doivent rendre un rapport à la tâche qui leur sont demandées, la commission ad'hoc sur la technique et la commission financière sur les finances. Les commissions doivent délibérer séparément, c'est seulement après avoir pris leur décision, qu'elles peuvent se contacter.

M. Olivier Deriaz a reçu deux courriers, il fait lecture des courriers. Le premier est une lettre de M. Pierre-Yves Deriaz concernant son opposition au PACom. Il demande qu'au moment venu, la commission qui étudiera ce préavis prenne contact avec lui, pour l'entendre. Le deuxième est une démission, à savoir celle de Mme Patricia Chambettaz pour le poste de secrétaire suppléante avec effet immédiat.

Le Président demande si une personne est volontaire à reprendre ce poste, elle peut s'adresser directement au bureau. La nomination sera portée à l'ordre du jour prochain.

4. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Il excuse Mme Anne-Laure Duperrex de son absence.

Il explique que le PACom a été mis à l'enquête en début d'année 2023. La municipalité a traité les oppositions. Une mise à l'enquête complémentaire doit être déposée d'ici la fin de l'année. Seulement après l'enquête, le PACom pourra être soumis au conseil communal.

Il informe que les travaux à la rue des Jacquettes avancent. Le revêtement en goudron interviendra fin novembre.

Le Président remercie M. Julien Cuérel.

5. Liste des prochains préavis

M. le Syndic informe qu'un prochain préavis sera déposé concernant le budget 2024 d'ici le 14 ou 15 novembre.

M. Olivier Deriaz demande à la Cofin de rapporter à la prochaine séance du 14 décembre.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 18/2023 relatif à la demande de crédit pour la réorganisation du parc véhicule communal – Achat d'un télescopique et d'un semoir à sel

M. Bruno Métalori, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

M. le Président ne donne pas la parole, elle sera ouverte après le point 7.

7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18/2023 relatif à la demande de crédit pour la réorganisation du parc véhicule communal – Achat d'un télescopique et d'un semoir à sel et vote

Mme Joëlle Lovey, Présidente de la commission ad'hoc, donne lecture de son rapport.

M. Olivier Deriaz ouvre la discussion sur les rapports.

M. Gérard Hurni remercie les commissions pour leur gros travail et confirme que le Merlo n'est pas un engin adapté pour notre commune, visibilité vraiment mauvaise, sa tenue sur la neige n'est pas idéale. Ce n'est pas une réorganisation du parc voiture mais bien d'un achat véhicule.

M. Domenico Giannini respect les rapports. Il a eu une discussion avec M. Joël Delacretaz et fait part du besoin de l'équipe communale. Le parc véhicule communal est vieillissant. Ce véhicule Merlo a été testé durant une semaine par l'équipe communale. Le Merlo est sur la base d'un tracteur agricole, il se déplace facilement sur tout le territoire communal, aussi bien sur les chemins forestiers et que sur les rues du village. Il pourra servir à l'élagage, au nettoyage des vitres de divers bâtiments, d'installer les décorations pour Noël et l'abbaye, vider les chenaux, lampadaires etc. Le travail avec la nacelle est sécurisé jusqu'à 7 m d hauteur. Le télescopique peut servir pour le rangement, ainsi qu'on peut l'adapter pour mettre la lame. Le relevage peut être utilisé avec une déchiqueteuse, une fendeuse à bois, une lame, une niveleuse à pneu, une saleuse, ainsi qu'une pelle.

M. Gilles Deriaz explique que la visibilité arrière et avant droite sont très mauvaises, même inexistantes, car la cabine de pilotage est sur la gauche.

M. Gérard Hurni entend bien la demande des employés communaux et demande si le véhicule Merlo sera équipé de pieds pour la stabilité quand la nacelle sera utilisée à 7 m. de hauteur.

M. Raphaël Buache demande à la Cofin si la commune peut se permettre cette dépense.

M. Bruno Metalori explique que les dépenses sont moins grandes que prévues à la rue du Clos, donc la commune peut se permettre d'acheter le véhicule.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

M. Olivier Deriaz rappelle que les conclusions de la Cofin ainsi que le commission ad'hoc sont de refuser le préavis.

M. Olivier Deriaz donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 207'946.50 pour l'acquisition d'un télescopique Merlo et d'un semoir à sel.
2. De financer ce montant par les liquidités courantes ou en cas de nécessité, par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans dès l'année d'acquisition du véhicule.

M. Damien Mettraux demande un vote à bulletin secret. L'assemblée approuve.

M. le Président demande à l'huissier de distribuer les bulletins.

Les conclusions du préavis no 18/2023 sont refusées à une large majorité (3 avis contraires et 1 abstention).

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble.

M. Julien Cuérel se doutait bien du résultat. La municipalité a décidé de ne pas retirer le préavis, car c'était le choix des employés communaux, ils ont depuis 4 à 5 ans essayer divers engins et c'était celui qui convenait le mieux pour eux.

Il informe qu'il n'y aura pas de commission technique formée pour le parc véhicule, comme souhaité dans un rapport, ce n'est pas de la co-gestion, il y a une municipalité et un conseil communal.

La manière dont s'est déroulé les séances des commissions ainsi que les rapports des commissions ne sont pas corrects. Les commissions doivent faire un rapport sur les tâches qui leur sont demandées. Aucun municipal n'a pu participer à la visite à HauteMorges par refus des commissions. Il explique que la municipalité peut, si elle le souhaite, participer à toutes les séances des commissions et espère que cela ne se reproduira plus à l'avenir.

La discussion n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Rapport de la commission de gestion 2023-2024 sur la tournée de montagne et vote

M. Raphaël Buache, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Observation n° 1

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 3

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 4

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 5

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 6

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 7

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 8

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 9

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 10

La Cogest accepte la réponse.

M. Olivier Deriaz ouvre une discussion sur l'ensemble.

M. Luc Pillvuit propose de mettre dans un prochain budget, un montant pour résoudre le problème récurrent de la cheminée extérieure au refuge des Rochettes afin de ne pas condamner son utilisation.

La parole n'est plus demandée. M. le Président, clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

1. D'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2023.
3. De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

9. Divers et propositions individuelles

Mme Carmen Perusset demande quand l'écran à l'entrée de l'Hôtel de ville fonctionnera, afin de pouvoir orienter les personnes dans les bonnes salles.

M. Olivier Mettraux explique que les soucis devraient être résolus d'ici fin novembre. Il reste juste la formation du personnel.

M. Claude Deriaz exprime que si M. le Syndic a été offusqué de ne pas être invitée à HauteMogres c'est que les discussions ne sont pas constructives durant les séances de commission. Cela n'engage que lui.

M. Julien Cuérel explique que ça n'a rien à voir avec constructif ou pas, c'est dans la loi du conseil, dans la loi des communes, un membre de la municipalité participe aux séances des commissions. La municipalité a reçu plusieurs mails du Mont-sur-Lausanne qui déneige avec une Merlo avec toute satisfaction.

Comme cela a été évoqué régulièrement sur le manque de transparence de la municipalité, il informe que la saleuse est déjà commandée et achetée. Pour l'autre engin, il faudra être clément et demander aux villageois de l'être aussi concernant le déneigement. Il va falloir cet hiver louer un tracteur en espérant qu'il soit disponible de suite.

Mme Carmen Perusset demande si M. Maxence Piot, remplaçant huissier, doit être assermenté ?

M. Olivier Deriaz explique que l'huissier M. Eddy Guignard est venu demander avant séance si la présence de M. Maxence Piot était possible vu son état. Ce qu'il a accepté.

Mme Isabelle Deriaz propose de fixer un week-end au début septembre pour la tournée de montagne de la commission de gestion.

M. Gérald Hurni répond que c'est un souci récurrent. En effet il sera fixé une date.

Mme Carmen Perusset soulève les difficultés de communication entre les conseillères et conseillers et la Municipalité. Elle ne souhaite pas arriver à une cassure.

Concernant l'achat du Merlo, elle regrette que les conseillers doivent dire aux habitants que le déneigement cette année sera difficile car le conseil a refusé l'achat de l'engins. Elle se pose la question de savoir si c'était judicieux de faire passer un préavis juste avant l'hiver et pas plutôt au mois de mai.

M. Julien Cuérel ne se rappelle pas, d'avoir retenus toutes informations. M. Joël Delacrettaz est venu en séance de commission des finances expliquer les besoins. Il rectifie concernant le déneigement, il ne demande pas aux conseillères et conseillers d'aller expliquer aux habitants, mais d'être clément et de parler aux personnes qui se plaignent que cette année le déneigement va être plus compliqué dû au manque de véhicule. Il espère pouvoir compter sur les conseillères et conseillers.

M. Gérald Hurni suppose que si même on avait accepté le préavis, le Merlo ne serait pas acquis cet hiver (délai de commande 6 mois) Il n'accepte pas qu'on ose dire que cet hiver le déneigement ne puisse pas se faire correctement.

Mme Isabelle Deriaz remercie pour le Mémento de la déchetterie.

M. Alain Courvoisier a remarqué que les barrières du dépotoir sont tordues, y-a-t-il en moyen de les redresser ?

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. Olivier Deriaz demande si 3 personnes seraient prêtes à venir renforcer l'équipe de bureau pour les élections du 12 novembre prochain, de venir s'inscrire au bureau.

10. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 35 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents.

La prochaine sera le jeudi 14 décembre à 19h.

M. le Président lève la séance à 21h15.

Le Président :		La Secrétaire :
		
Olivier Deriaz		Ariane Vittet